

221C1241  
FR0010241638-FS0421

31 mai 2021

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>MERCIALYS</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
---

Par courrier reçu le 27 mai 2021, complété par un courrier reçu le 28 mai, le concert constitué de M. Jean-Charles Naouri et des sociétés qu'il contrôle directement ou indirectement a déclaré avoir franchi directement et indirectement, en baisse :

- à titre de régularisation, le 26 août 2020, le seuil de 25% du capital de la société MERCIALYS et détenir, à cette date, 22 834 291 actions MERCIALYS représentant 18 559 506 droits de vote, soit 24,81% du capital et 20,16% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
La Forézienne de Participations	17 632 626	19,16	17 632 626	19,16
Patanoc	900 102	0,98	900 102	0,98
Casino, Guichard-Perrachon	26 452	0,03	26 452	0,03
Foncière Euris	145	ns	145	ns
Finatis	47	ns	47	ns
M. Jean-Charles Naouri	46	ns	46	ns
Euris	45	ns	45	ns
Matignon Diderot	43	ns	43	ns
<b>Total concert (détenition effective)</b>	<b>18 559 506</b>	<b>20,16</b>	<b>18 559 506</b>	<b>20,16</b>
Casino, Guichard-Perrachon (détenition par assimilation)	4 274 785	4,64	0 <sup>2</sup>	na
<b>Total concert</b>	<b>22 834 291</b>	<b>24,81</b>	<b>18 559 506</b>	<b>20,16</b>

Ce franchissement de seuil résulte de la diminution du nombre d'actions MERCIALYS détenues par assimilation par la société Casino, Guichard-Perrachon au titre du contrat de « *total return swap* » conclu avec la société CACIB.

À cette occasion, la société Casino, Guichard-Perrachon a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital de la société MERCIALYS.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé que les contrats financiers concernés sont à dénouement exclusivement monétaire et ne confèrent donc aucun droit de vote ; c'est pourquoi, il n'a procédé à l'assimilation des actions concernées qu'en termes de capital.

- le 21 mai 2021, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société MERCIALYS et détenir 18 559 506 actions MERCIALYS représentant autant de droits de vote, soit 19,77% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
La Forézienne de Participations	17 632 626	18,78	17 632 626	18,78
Patanoc	900 102	0,96	900 102	0,96
Casino, Guichard-Perrachon	26 452	0,03	26 452	0,03
Foncière Euris	145	ns	145	ns
Finatis	47	ns	47	ns
M. Jean-Charles Naouri	46	ns	46	ns
Euris	45	ns	45	ns
Matignon Diderot	43	ns	43	ns
<b>Total concert</b>	<b>18 559 506</b>	<b>19,77</b>	<b>18 559 506</b>	<b>19,77</b>

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice par des actionnaires de MERCIALYS de l'option du paiement en actions du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de l'émission, le 21 mai 2021, de 1 837 332 actions MERCIALYS en ayant résulté<sup>4</sup>.

\_\_\_\_\_

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 93 886 501 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqué de la société MERCIALYS du 19 mai 2021.